

J172 - REGLEMENT DU JEU CONCOURS FACEBOOK MARIANNE MELODIE :
3 CD FLORENT PAGNY « GRANDEUR NATURE » A GAGNER

La société Marianne Mélodie RCS Lille Métropole 390 558 591 ayant siège zone de la Bouverne 16 av industrielle - 59520 Marquette Lez Lille organise du 12 Septembre 2025 au 25 Septembre 2025 à 23h59 un jeu-concours facebook mettant en jeu 3 CD FLORENT PAGNY « GRANDEUR NATURE » d'une valeur unitaire commerciale de 20.50€ à gagner.

L'opération est ouverte à toute personne majeure habitant en France métropolitaine et en corse (hors départements et territoires d'outremer), à l'exception des membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité dans une société liée à la société organisatrice.

Toute participation incomplète, ou non conforme sera considérée comme nulle. Il en est de même pour les participations parvenues après le délai.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification utile pour assurer le respect de cette règle. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot. S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, le recours à des adresses électroniques dites « poubelles » et/ou la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

La participation au Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

3 CD FLORENT PAGNY « GRANDEUR NATURE » d'une valeur unitaire commerciale de 20.50€.

Le prix est accepté tel qu'il est annoncé. Il ne pourra être ni échangé contre sa valeur en espèces ou contre tout bien ou prestation quelconque, ni repris.

Le jeu sera relayé sur la plateforme Facebook de Marianne Mélodie.

La participation sera ouverte du 12/09/2025 au 25/09/2025 23h59 via l'application Facebook ou en se connectant sur le site <https://www.facebook.com/mariannemelodie.fr/> ou via tout lien hypertexte, url ou bouton mis en ligne et redirigeant vers le concours.

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook que la Société Organisatrice décharge de toute responsabilité.

Les modalités sont les suivantes :

- Suivre la page Marianne Mélodie
- Liker la publication du concours
- Identifier en commentaire 1 ami(e)

Plusieurs participations (en taguant plusieurs amis) seront acceptées.

Le tirage au sort sera effectué aléatoirement par un outil de tirage au sort et aura lieu le 26/09/2025.

Les gagnants seront contactés via un message privé auquel ils devront répondre dans les 15 jours à compter de la réception du message afin d'accepter leur gain par écrit et fournir leurs données personnelles.

Sans réponse dans le délai imparti, une nouvelle personne sera tirée au sort et ce jusqu'à distribution du lot.

En participant, les gagnants acceptent que leur prénom/pseudonyme soit communiqué publiquement sur les comptes Facebook et Instagram de Marianne Mélodie.

Marianne Mélodie n'est pas responsable en cas de fourniture de données incomplètes ou en cas de suppression ou de perte d'email ou de messages, ou en cas de problème d'accès aux réseaux sociaux.

Les données collectées seront transmises à Marianne Mélodie. Ces informations seront uniquement utilisées pour contacter les participants dans le cadre de ce concours.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, les participants bénéficient d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée à Marianne Mélodie.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone par Marianne Mélodie.

Marianne Mélodie ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou le prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés ; Marianne Mélodie se réserve le droit de cesser, interrompre ou proroger le jeu en tout temps si les circonstances l'exigeaient et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

Le simple fait de participer implique l'acceptation du règlement et des instructions figurant sur le site internet. Aucune contestation s'y rapportant ne pourra être admise.

Pour tout remboursement notamment des frais de participation au jeu, joindre un R.I.B. ainsi qu'un justificatif internet (facture, ...) pour les frais de communication.